

Le San Mya Infos

Compte-rendu du
Conseil Municipal
Jeudi 13 février 2025



Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY
Céline BLONDEAU - Cédric BECKER - Marc BOUTEILLE - Claudine FARGIER - Michel FAURE
Valentino GOFFART - Yves LAURANSON – Françoise MERLLIE - Cédric NICLOU

Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE
Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Françoise MERLLIE

A l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Protection sociale complémentaire risque santé – Mandatement du CDG42
- 30^{ème} anniversaire de l'école de musique : demande de subvention exceptionnelle
- Avenant au bail commercial avec le restaurant concernant les indices de référence des loyers
- Rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie : demande fonds de concours à la CCFE
- Demande de subventions auprès de l'agence de l'eau et de la bulle verte pour la réalisation des travaux d'assainissement concernant le renouvellement des collecteurs eaux usées
- Urbanisme : Demande Mme Sylvie ODIN
- Questions diverses



Nouveau site internet :
<https://saintmedardenforez-42330.fr/>

N'oubliez pas de
regarder l'....

Agenda!

Communal en Page 2.

Dimanche 2 mars à la salle d'animation

- Drift Mini-Bolides

Samedi 8 mars

- Nettoyage de la nature

Dimanche 9 mars

- Loto du Basket

Jeudi 13 mars à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie à 13h

Samedi 15 mars

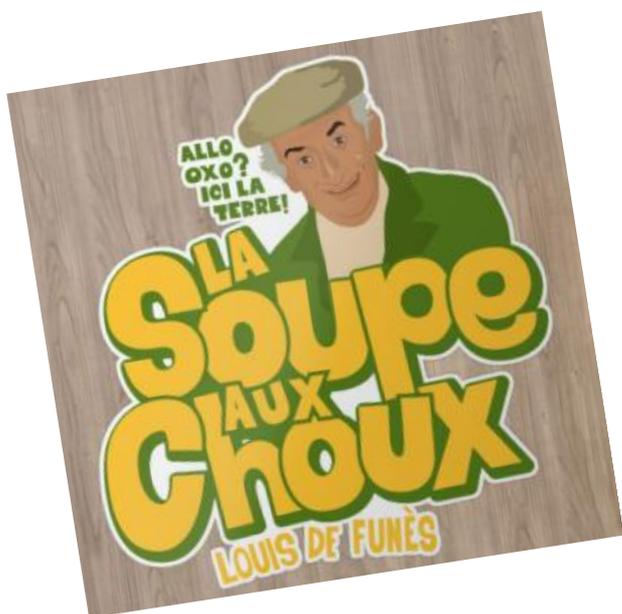
- AG des jeunes de Saint-Médard, les Saint-Fêtards

Dimanche 16 mars

- Soupe aux choux organisée par le Comité des Fêtes

Vendredi 28 mars

- Conseil Municipal



Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Protection sociale complémentaire risque santé Mandatement du CDG42

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, expose l'ordonnance du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique. Cette dernière vient renforcer le dispositif à compter du 1^{er} janvier 2025 en matière de prévoyance et du 1^{er} janvier 2026 en matière de santé. A noter la participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance souscrits par leurs agents.

Cette démarche a vocation à proposer aux agents :

- Un contrat mutualisé à l'échelle du département pour une durée de 6 ans
- Plusieurs niveaux de garanties et de cotisations
- La possibilité pour les agents, de bénéficier d'une adhésion, sans condition d'âge ou d'état de santé sur la base d'une cotisation au même tarif pour tous, système avantageux pour les agents les plus âgés et les plus exposés aux risques, qui encourage également les plus jeunes à adhérer, favorisant ainsi une meilleure mutualisation des risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'engager à l'unanimité dans cette démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque santé.

30^{ème} anniversaire de l'école de musique : Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, fait part à l'assemblée du courrier que, l'association de l'École de Musique Saint-Médard, Aveizieux, EMUSMA, a adressé en date du 6 janvier 2025 à la commune. Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle pour aider le financement d'une soirée festive. En effet, 2025 est l'année du 30^{ème}

anniversaire de l'association qui a été créée en avril 1995 par Annick THOMAS, présidente et Annie CHERMETTE, vice-présidente. Ce grand évènement aura lieu le samedi 12 avril 2025. Le premier magistrat propose de verser une subvention exceptionnelle de 1000 euros permettant d'aider à financer cette manifestation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité, pour allouer une subvention exceptionnelle de 1000 euros à l'association EMUSMA.



Avenant au bail commercial avec le restaurant concernant les indices de référence des loyers

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, informe l'assemblée que le trésor public nous demande de revoir les indices de référence des loyers par rapport au restaurant ainsi que les dates de réactualisation et de ce fait d'établir un avenant au bail.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les modifications apportées au bail.

Rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie : demande de fonds de concours à la CCFE

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, souligne à l'assemblée qu'afin de financer la réalisation d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des conseils municipaux concernés. Le premier magistrat propose au conseil municipal de solliciter le versement d'un fonds de concours de 5 000 euros dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), pour des travaux de rénovation énergétique des bâtiments.



Après cet exposé, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la demande de fonds de concours à la CCFE.

Demande de subventions auprès de l'agence de l'eau et de la Bulle Verte pour la réalisation des travaux d'assainissement concernant le renouvellement des collecteurs eaux usées

Madame Laure SIRGUEY, troisième Adjointe, fait un rappel sur les stations d'épuration présentes sur la commune. Elle rappelle qu'en 2024 ont eu lieu des travaux de modernisation de la STEP de Feytibout et ces travaux avaient été préconisés lors de la réalisation du diagnostic en 2017. Aujourd'hui, la commune souhaite poursuivre son programme d'actions et réaliser des travaux de réhabilitation des collecteurs. En effet, il est précisé que d'après le diagnostic et le schéma directeur d'assainissement réalisé par Réalités Environnement en 2017, chaque jour, 63 m³ d'Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP) arrivent à la STEP de Feytibout, en raison d'une mauvaise étanchéité de certains réseaux. Ces ECP entraînent des coûts de traitement inutiles pour la collectivité.



TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION DE COLLECTEURS

Dans le cadre de cette réhabilitation des collecteurs, les techniques retenues sont le chemisage dans les parcelles privées, la pose de réseau neuf sous domaine public et l'abandon de l'ancien réseau.

Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la réalisation des travaux de réhabilitation des collecteurs concernant le premier marché pour les lieux-dits « La Proute », « La Baronnière » et « Les Sagnes », en confiant la mission de maîtrise d'ouvrage au bureau d'études Géolis, pour un montant total de 267 197.50 euros HT. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité également de solliciter une subvention d'un montant de 80 159.25 euros auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et une subvention auprès de la Bulle Verte.

Urbanisme : Demande de Mme Sylvie ODIN

Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES, donne lecture du courrier de l'avocate de Mme Sylvie ODIN et qui a été adressé à la mairie de Saint-Médard. Il est expliqué que Mme Sylvie ODIN souhaite le rétablissement de sa parcelle cadastrée A330, pour partie, en zone constructible. De ce fait, elle demande l'abrogation de l'approbation du nouveau PLU suite à la révision simplifiée en 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (1 abstention) de maintenir le classement en zone AU, appartenant à Mme Sylvie ODIN.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Tarification de la gestion et de la valorisation des déchets : Ce que vous devez savoir :

RÉPARTITION DE LA HAUSSE DES COÛTS

COMPARATIF DES COÛTS AVEC L'EXERCICE 2023

o 2025

UNE HAUSSE DE PRÈS DE 2 MILLIONS D'EUROS

- + 1,1 MILLIONS € o Le coût de la collecte des ordures ménagères et des papiers et emballages
- + 500 000 € o La gestion des déchèteries
- + 115 000 € o Le traitement des ordures ménagères
- + 150 000 € o La collecte des biodéchets
- + 90 000 € o Le centre de tri de Firminy
- + 20 000 € o La collecte du verre
- + 20 000 € o La collecte des cartons pour les commerçants

La CC Forez-Est étudie des solutions permettant de diminuer certains postes de dépenses. C'est pourquoi, elle s'oriente vers l'incinération d'une partie de ses déchets, moins coûteuse que l'enfouissement.

4



+ 2 MILLIONS PAR AN

IMPACT SUR VOTRE FACTURATION

5



LISSAGE DE L'AUGMENTATION SUBIE SUR 3 ANS

Force est de constater, que pour appliquer les principes des règles budgétaires de toute collectivité, le budget de la gestion et de la valorisation des déchets, d'environ 11 millions d'euros, doit être équilibré et autonome.

Ainsi, le montant des Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) appliqué aux usagers doit évoluer. La grille tarifaire sera restructurée dès l'année 2025. Elle permettra de dissocier les foyers constitués d'une et de deux personnes.

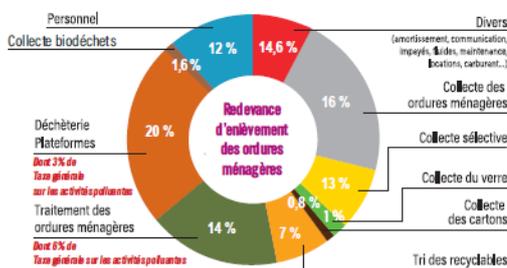
Afin de ne pas faire supporter à l'usager une hausse trop brutale, sur une année, LA CC FOREZ-EST A CHOISI DE LISSER L'AUGMENTATION SUBIE, SUR TROIS ANS. Enfin, elle a décidé de ne pas répercuter l'intégralité de la hausse à l'usager, pendant 2 ans. Ce qui représente 1,4 millions d'euros.

Retrouvez les nouveaux tarifs sur notre site internet

VENTILATION DE VOTRE FACTURE



LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES NE REPRÉSENTE QUE 16% DE VOTRE FACTURE



LE COÛT DU TRI

La gestion du tri a un coût.

Sans les aides et la revente des matières recyclables, la gestion du tri serait plus coûteuse que celle des ordures ménagères (à l'€/tonne). En effet, le coût à la tonne serait de 420 €/tonne. Il est ramené à 160 €/tonne grâce à votre geste de tri.

En effet, les moyens de collecte déployés sont similaires à ceux des ordures ménagères pour un poids ramassé, moins élevé.

Les matières collectées sont ensuite transportées au centre de Firminy, afin d'être triées par un processus automatisé et des interventions humaines sur les chaînes.

Les matières recyclables sont ensuite envoyées dans les bonnes filières. Les refus de tri sont rechargés et acheminés au centre d'enfouissement de Roche-la-Molière. C'est ce qui coûte très cher !



SANS TRIER, L'IMPACT SUR LA FACTURE SERAIT PLUS IMPORTANT

COÛT ORDURES MÉNAGÈRES



(Collecte Transport Enfouissement TGAP)

258 € HT/tonne

COÛT TRI



(Collecte Transport, Tri Livraison des matériaux aux recycleurs)

160 € HT/tonne



ERREURS DE TRI DANS LE CONTENEUR JAUNE

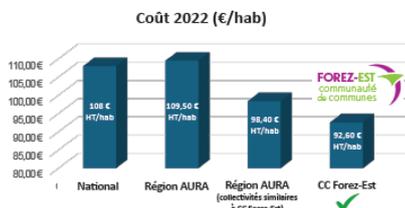
Collecte + Transport + Tri + Rechargement + Enfouissement + TGAP = 582 € HT/tonne

AVEC DE BONS GESTES DE TRI, NOUS POURRIONS ÉCONOMISER PRÈS DE 300 000 €

COMPARATIFS AUX AUTRES TERRITOIRES



FOREZ-EST EN DESSOUS DE LA MOYENNE NATIONALE ET RÉGIONALE



Le petit écho de la Com'

Qu'est-ce que « faire chabrot » ?

Faire chabrot (fa chabrol en Occitan, fa chabroù en Périgord), est une coutume de la moitié sud de la France. Quand il reste un fond de soupe ou de potage, cela consiste à ajouter dans l'assiette du vin rouge.

Ce bouillon dilué est porté à la bouche avec la cuillère et avalé à grandes goulées, quelquefois agrémenté d'un fort bruit de succion. On attribue à cette coutume des vertus thérapeutiques : tonique, fortifiant, revigorant (1).

Grand-père disait : « faire chabrot garde le ventre chaud ».

Roland Manoury, musicien et poète auvergnat contemporain, le célèbre de façon originale, à l'accordéon avec la création d'une marche à la gloire du chabrot :

*A la soupe ! A la soupe !
Voici l'heure du chabrot
Nous, on a le vin en poupe
Quand on a le bouillon tout chaud
On verse un' rasade
De vin rouge bien costaud
Si, de plus on est malade
Pour guérir, faisons chabrot.*



(1) Attention, à boire avec modération, l'abus d'alcool est dangereux pour la santé !